

## LA GENDARMERIE À SAINT-LYS, XIX<sup>e</sup> SIÈCLE – DÉBUT XX<sup>e</sup> SIÈCLE

La brigade de Gendarmerie de Saint-Lys, créée en 1838-1839, eut ses premiers locaux sur la place Nationale. Puis, de la fin des années 1850 à 1901-1902, c'est le bâtiment sis au n° 5 de l'« avenue de la République » (alors « Grand'rue des moulins ») qui servit de caserne.

À l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Saint-Lys par le Département vit le jour. Entre juin 1901 et juin 1902, les militaires affectés à Saint-Lys aménagèrent dans une toute nouvelle gendarmerie, dont la construction venait de s'achever au croisement des actuelles « avenue des Pyrénées » et « rue des glycines ».

En 1988, les gendarmes déménagèrent à nouveau et intégrèrent les bâtiments de l'actuelle brigade, sis au n° 31 de l'« avenue des Pyrénées ».

### I/ - La création de la gendarmerie de Saint-Lys – Ses effectifs

Il résulte des documents ci-dessous qu'une brigade de gendarmerie fut créée à Saint-Lys entre août 1838 et août 1839 par transfert et suppression (provisoire) de celle de Rieumes :

En août 1838, le Conseil général de la Haute-Garonne (soutenu en cela par le Conseil d'arrondissement de Muret) émettait, auprès de l'État, le vœu suivant : « [...] *demande aussi, de nouveau, qu'il soit établi des brigades de gendarmerie à Saint-Élix, Aurignac et Saint-Lis.* »<sup>1</sup> La tournure de la phrase laisse à penser que ce n'était pas la première fois que les élus départementaux réclamaient la création de ces brigades.

Session du Conseil Général d'août 1839 :

*« Rien n'est plus juste, dit M. FERRADOU au nom de la 4<sup>e</sup> Commission, que la réclamation des gendarmes de Saint-Lis, qui, transférés de Rieumes à Saint-Lis, demandent le remboursement des 120,00 francs de frais que leur a occasionnés ce déplacement. Le Conseil alloue cette somme sur les fonds libres au budget de report de 1837 sur 1839 [...].*

---

<sup>1</sup> Conseil général du département de la Haute-Garonne – Procès-verbaux de la session de 1838, ouverte le 20 août. Toulouse, Jean-Matthieu Douladoure, Imprimeur de la Préfecture, 1838 : pages 114 et 116.

Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57010497>.

*La situation de la commune de Rieumes, sa population, la prospérité toujours croissante de ses foires et marchés, le voisinage d'une grande forêt, semblaient devoir lui conserver la brigade de gendarmerie, dont la prochaine ouverture de la route n° 24 vers Ciadoux augmenterait l'utilité. Le conseil d'arrondissement appuie ce droit. Le Conseil général émet le vœu que cette brigade soit prochainement rétablie [...].*

*Le Conseil forme la demande d'une brigade de gendarmerie à Rieumes, sans entendre que Saint-Lys en soit privé. Dans le cas où ce vœu ne pourrait être immédiatement accueilli, le Conseil réclame le fractionnement de l'une des brigades de l'arrondissement, en deux demi-brigades, dont une résiderait à Rieumes. »<sup>2</sup>*

Session du Conseil Général d'août 1841 : À propos d'une indemnité de déplacement demandée par la Gendarmerie de Toulouse, il est rappelé qu'une pareille aide financière avait déjà été accordée par le Département : « *On ne peut invoquer que le précédent du secours accordé pour le même objet à la brigade transportée de Rieumes à Saint-Lys* »<sup>3</sup>.

Grâce à l'« *État nominatif des habitants* » de la commune de Saint-Lys en date du 30 octobre 1841, on peut savoir que l'effectif de la gendarmerie de Saint-Lys comptait alors cinq militaires (un brigadier et quatre gendarmes), qui résidaient, avec leurs familles, « *Place Royale* ».<sup>4</sup>

Les recensements de population établis entre 1841 et 1936 nous montrent que, durant quasiment un siècle, l'effectif des gendarmes en poste à Saint-Lys est resté identique, soit cinq militaires (à l'exception du recensement de 1876, qui n'en comptabilise que quatre). La constance de cet effectif peut s'expliquer par la stabilité démographique de notre commune durant cette période. En hausse continue depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre d'habitants de Saint-Lys était de 1293 en l'an 1841. Notre commune a atteint un « pic » démographique en 1866 (1569 habitants), puis a vu sa population diminuer régulièrement jusqu'à atteindre un « étiage » de 998 habitants en 1921, année à partir de laquelle la population ne cessa plus de croître jusqu'à nos jours.

Compte-rendu rédigé dans le registre des délibérations du Conseil municipal à la date du 12 décembre 1852 :

À l'occasion des cérémonies organisées, conformément à la circulaire préfectorale du 2 décembre précédent, pour la proclamation de

---

<sup>2</sup> Conseil général du département de la Haute-Garonne – Procès-verbaux de la session de 1839, ouverte le 26 août. Toulouse, Jean-Matthieu Douladoure, Imprimeur de la Préfecture, 1839 : pages 66-67 ; 119.

Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698028g>.

<sup>3</sup> Conseil général du département de la Haute-Garonne – Procès-verbaux de la session de 1841, ouverte le 23 août. Toulouse, Jean-Matthieu Douladoure, Imprimeur de la Préfecture, 1841 : page 107. Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5605229>.

<sup>4</sup> Archives Communales de Saint-Lys, 1 F 2. Voir tableau en annexe, à la fin du présent document. A Saint-Lys, la « Place Royale » prit le nom de « Place Impériale » sous le Second Empire, avant d'être dénommée « Place Nationale » après la guerre de 1870-1871, nom qui est encore le sien de nos jours.

l'Empire<sup>5</sup>, les personnalités de la commune, dont « *le brigadier de gendarmerie et les gendarmes en résidence à Saint-Lys* », se réunirent à la mairie, puis pour un *Te Deum* à l'église et enfin sous la halle.<sup>6</sup>

Les procès-verbaux de contravention dressés par la gendarmerie de Saint-Lys entre 1872 et 1892 nous indiquent que cette brigade relevait de la « *Compagnie de la Haute-Garonne* », au sein de la « *12<sup>e</sup> légion* » de gendarmerie, devenue « *27<sup>e</sup> légion* » en juin 1875. Il est inscrit « *17<sup>e</sup> légion* » sur les procès-verbaux rédigés en 1886 et au-delà.

À partir de 1874, il est précisé sur ces procès-verbaux que les militaires affectés à la brigade de Saint-Lys étaient des « *gendarmes à cheval* ». <sup>7</sup>

## **II/ - Les bâtiments successifs de la gendarmerie à Saint-Lys**

### *Résumé du présent chapitre :*

Les recensements nominatifs de la population saint-lysiennne réalisés de 1841 à 1856 inclus indiquent que les premiers locaux de la gendarmerie à Saint-Lys étaient alors situés « place nationale ». Les archives consultées jusqu'à présent ne nous ont pas permis d'obtenir d'autres informations sur cette première implantation de la maréchaussée à Saint-Lys, notamment son emplacement exact aux alentours de la halle.

Lors du plébiscite des samedi 20 et dimanche 21 décembre 1851, l'urne utilisée pour le vote fut mise à l'abri à la gendarmerie durant la nuit du samedi au dimanche ainsi qu'en témoigne le « *Procès-verbal des séances consacrées au vote sur le Plébiscite soumis à la sanction du Peuple par le Président de la République* » : « *La boîte du scrutin, après avoir été enveloppée et scellée, a été portée, par les membres du bureau, à la caserne de la gendarmerie ; elle a été enfermée dans un buffet, mis également sous les scellés.* » Le dimanche matin, la boîte du scrutin fut ramenée à la mairie afin que le vote puisse se poursuivre. Ce document ne précise pas l'emplacement exact de la caserne de gendarmerie.<sup>8</sup>

Le recensement de 1861 nous indique que la gendarmerie avait été déplacée, entre 1856 et cette date, vers des locaux situés dans la « Grand'rue des Moulins » (l'actuelle « avenue de la république »). Des documents d'archives datés de 1874 précisent que la gendarmerie se trouvait alors dans une maison sise au n° 5 de la rue en question. Les gendarmes demeurèrent dans ce bâtiment jusqu'au tout début du XX<sup>e</sup>

---

<sup>5</sup> Suite au coup d'état du 2 décembre 1851, Louis-Napoléon BONAPARTE, premier Président de la République française (élu en 1848), se maintenait au pouvoir en violation de la légitimité constitutionnelle de la Deuxième république qui lui interdisait de se représenter. Un an plus tard jour pour jour, le 2 décembre 1852, l'Empire était rétabli et Louis-Napoléon BONAPARTE (neveu de Napoléon I<sup>er</sup>) devenait Napoléon III, Empereur des Français.

<sup>6</sup> ACSL, registre 1 D 6, pages 56-57.

<sup>7</sup> ACSL, liasse 1 I 1. Archives conservées dans le cadre de la « justice de paix » du canton de Saint-Lys.

<sup>8</sup> ACSL, liasse 1 K 2.

siècle.

Entre juin 1901 et juin 1902, les militaires affectés à Saint-Lys aménagèrent dans une toute nouvelle gendarmerie, dont la construction venait de s'achever au croisement des actuelles « avenue des Pyrénées » et « rue des glycines ».

En 1988, les gendarmes déménagèrent enfin dans les bâtiments de l'actuelle brigade, sis au n° 31 de l'« avenue des Pyrénées ».

### **1)- Le bâtiment de l'« avenue de la république ».**

En 1874, et depuis au minimum 1861, la gendarmerie était donc située dans un bâtiment de la « *Grand'rue des Moulins* », maison dont l'adresse actuelle est 5, avenue de la République. Ce bâtiment appartenait alors à un particulier, M. MARRAST<sup>9</sup>, qui le louait au Conseil général de la Haute-Garonne pour y loger les militaires en poste à Saint-Lys. Il était alors question, pour la commune, d'acquérir cette maison, dans laquelle le propriétaire n'effectuait pas les réparations jugées nécessaires par le Département. Finalement, la commune procéda à l'achat de ce bâtiment en août 1875. La Gendarmerie occupa ce bâtiment jusqu'en 1901-1902.

### **2)- Le bâtiment de l'actuelle « rue des glycines ».**

À l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Saint-Lys par le Département vit le jour.

Lors de la séance du vendredi 27 avril 1900, les membres du Conseil Général de la Haute-Garonne débattirent de cette question<sup>10</sup> :

*« Casernes de gendarmerie de Toulouse, de Cadours et de Saint-Lys – [...] Construction de deux immeubles à Cadours et à Saint-Lys pour les brigades de gendarmerie de ces communes – Imposition extraordinaire.*

*Dans votre séance du 23 août 1899, vous avez voté, en principe, la construction par le département d'une caserne de gendarmerie à Saint-Lys, sur le terrain proposé par M. CHELLE.*

*En conséquence de ce vote, M. l'Architecte du département a dressé, à la date du 20 mars dernier, un projet d'avant-métré et de détail estimatif des travaux à réaliser pour la construction et la mise en état définitif du bâtiment à créer. Son devis estimatif s'élève à un total de 33200,00 francs.*

*Monsieur GERMIER, par une lettre en date de ce jour, propose un nouveau terrain à des conditions qui paraissent avantageuses.*

*Le projet présenté pouvant être sans inconvénient exécuté sur l'un ou l'autre des terrains, il y a lieu, en raison de l'urgence – la caserne devant être construite avant le 1<sup>er</sup> juin 1901, date de l'expiration du bail actuel – de donner à la Commission départementale le mandat de choisir entre les deux terrains proposés ».*

---

<sup>9</sup> ACSL, 1 G 9, page 743 : maison et sol de la parcelle F-111.

<sup>10</sup> Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport de M. Paul VIGUIE, Préfet du Département – Première session de 1900. Imprimerie Douladoure-Privat, Toulouse, 1900 : « *Rapport de M. EBELOT* », page 131. Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695148n>.

Le 31 juillet 1900, « a eu lieu à la Préfecture l'adjudication des travaux de construction des casernes de gendarmerie à cheval de Cadours et de Saint-Lys. En voici les résultats : [...] Caserne de Saint-Lys : Montant des travaux, 28764,07 francs ; montant du cautionnement, 950,00 francs. Quatre prétendants : MM. AZAM, Veuve SANIÉ, SANGANSAN, CRACHET. Monsieur AZAM a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 6 %. »<sup>11</sup>

Le 2 juin 1901, le Conseil municipal, réuni en séance, aborda cette question :  
[Le Maire, Antonin CHELLE, était absent pour cette séance, présidée par M. Alphonse MAGENTHIES, Adjoint].  
« [...] Monsieur le Maire pense que le Conseil donnera un avis favorable pour la déclaration d'utilité publique réclamée par le Département pour l'achat du terrain sur lequel il fait construire actuellement la caserne de Gendarmerie.  
Monsieur VIEU demande si le Conseil peut, tout en approuvant l'achat du terrain, formuler des critiques sur les travaux exécutés.  
Monsieur le Maire répond que le Conseil est appelé à se prononcer seulement sur l'achat du terrain. Il ajoute que ce vote est une simple formalité et que le Conseil municipal n'assume aucune responsabilité.  
Monsieur VIEU est heureux d'échapper comme conseiller aux responsabilités, mais il regrette que l'Assemblée Municipale soit privée de formuler d'utiles critiques.  
La déclaration d'utilité publique est adoptée ».

Lors de la séance du Conseil général de la Haute-Garonne du 21 août 1901, il est indiqué que, à cette date, « les gendarmes ne sont pas encore installés dans cette caserne » à Saint-Lys.<sup>12</sup>

Le 27 août 1901, eut lieu à la Préfecture la réception de l'acte de vente, par M. Antonin CHELLE (par ailleurs Maire de SAINT-LYS), du terrain sur lequel la nouvelle Gendarmerie était édifiée. Le terrain appartenait désormais au Département de la Haute-Garonne.

À l'occasion du Conseil Municipal du 28 décembre 1901, « M. MAGENTHIES donne connaissance au conseil d'une lettre que lui a adressée M. CHELLE [Maire]. Celui-ci déclare qu'il n'est vendeur ni de la prairie qu'il possède en face de la nouvelle caserne de gendarmerie ni du terrain situé à l'angle de la rue de Debat et de la rue Gimontoise. »

La séance du 9 avril 1902 du Conseil général de la Haute-Garonne nous informe sur les sommes en jeu :  
« Chapitre XVIII – Dépenses imputables sur le produit des centimes extraordinaires » :

---

11 Voir le n° du 1<sup>er</sup> août 1900 du journal régional « L'Express du Midi » :  
[http://images.expressdumidi.bibliotheque.toulouse.fr/1900/B315556101\\_EXPRESS\\_1900\\_08\\_01.pdf](http://images.expressdumidi.bibliotheque.toulouse.fr/1900/B315556101_EXPRESS_1900_08_01.pdf)

12 <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6125478w>, page 52.

« [...] Construction de la caserne de gendarmerie de Saint-Lys et acquisition de terrains y relatifs : 5285,04 francs. »<sup>13</sup>

Conseil municipal du 15 juin 1902 :

« Monsieur le Président [Antonin CHELLE] dit que par suite du départ des Gendarmes de la vieille caserne et du décès des époux LAPORTE, le jardin dit "des Gendarmes" et le terrain loué aux défunts LAPORTE sont devenus libres. Il y a lieu de voir ce qu'il convient de faire à ce sujet. Le Conseil décide la mise en location. »

Cette mise en location fut votée au cours du Conseil municipal du 21 juin 1903.<sup>14</sup>

Il ressort des documents cités ci-dessus que :

- L'ancienne Gendarmerie (actuel « Centre socioculturel des Glycines ») était en cours de construction en juin 1901.
- Sa construction fut achevée avant juin 1902 puisque, à cette date, les Gendarmes avaient déjà quitté le précédent bâtiment.
- Cette construction relevait à cette époque de la compétence du Département.
- Monsieur Antonin CHELLE, alors Maire de Saint-Lys, avait vendu le terrain servant d'assise au nouveau bâtiment de la brigade.

Lors de la séance du Conseil Général de la Haute-Garonne qui eut lieu le 30 septembre 1910, il fut question de réparations à effectuer au bâtiment de la gendarmerie de Saint-Lys :

« Monsieur PUNTOUS donne lecture des rapports suivants : Caserne de gendarmerie de Saint-Lys – Réparations.

"Chargé par votre 3<sup>e</sup> Commission d'examiner le dossier concernant les réparations importantes à faire à la caserne de gendarmerie de Saint-Lys, je viens vous soumettre les réclamations faites par les officiers dans les rapports annexé au dossier. Des raccords de plâtrerie et de peinture, le renouvellement du papier de tapisserie de plusieurs pièces et la consolidation des râteliers de l'écurie sont signalés comme des travaux de réparations offrant le caractère d'urgence. À l'appui de ces demandes, le dossier contient un devis estimatif dressé par M. l'Architecte du département évaluant à la somme de 250,00 francs les dépenses nécessitées par l'ensemble des améliorations à réaliser dans cet immeuble. Ces divers travaux, désignées sous le nom de grosses réparations et détaillées dans le devis, ne feront monter le total de la dépense qu'à la somme ci-dessus indiquée et que votre 3<sup>e</sup> Commission vous propose d'accorder."

Adopté. »<sup>15</sup>

De nouvelles réparations à ce bâtiment apparurent nécessaires en 1924, ainsi qu'en témoigne le compte-rendu du Préfet effectué en

---

<sup>13</sup> <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56055170>, page 70.

<sup>14</sup> Pour savoir ce qu'il advint de ce bâtiment après que les gendarmes l'eurent quitté – thème qui ne relève donc pas directement de la présente notice historique –, prière de ce reporter à l'annexe 2, en fin de texte.

<sup>15</sup> Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances – Deuxième session de 1910. Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, 39, rue Saint-Rome, 1910 : pages 177-178 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56982945>).

séance du Conseil Général :<sup>16</sup>

*« Caserne de gendarmerie de Saint-Lys – Réparations.*

*Messieurs, Monsieur l'Architecte départemental signale, dans le rapport que je vous communique d'autre part, la nécessité d'exécuter certaines réparations à la caserne de gendarmerie de Saint-Lys, telles que : la peinture des menuiseries extérieures, le remplacement de certaines portes, la confection d'un caniveau pour faciliter l'écoulement des eaux. Le devis des travaux s'élève à 4500,00 francs. En raison de la nature de ces travaux, j'ai inscrit au budget de 1925 les crédits nécessaires pour en acquitter le montant. Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien homologuer cette inscription ».*

*« Installation de la lumière électrique dans les casernes de gendarmerie de Cadours et de Saint-Lys.*

*Les communes de Cadours et de Saint-Lys ont tout récemment établi un réseau de distribution d'énergie électrique et l'autorité militaire demande l'installation de l'électricité dans les locaux occupés par les brigades de gendarmerie stationnées dans ces chefs-lieux de canton. J'ai l'honneur de vous soumettre les devis dressés pour ces installations par M. L'Architecte départemental. Ils s'élèvent l'un et l'autre à 1500,00 francs.*

*Je vous serais obligé, Messieurs, de bien vouloir examiner la possibilité d'inscrire à votre budget de 1925 un crédit de 3000,00 francs pour faire face à ces dépenses ».*

*« Séance du 16 septembre 1924 – Casernes de gendarmerie de Saint-Lys et de Barbazan – Réparations – Installation de la lumière électrique aux casernes de Saint-Lys et de Cadours.*

*Monsieur CEZAR-BRU, rapporteur.*

*Messieurs,*

*Du rapport de M. le Préfet et des constatations préalables de M. l'Architecte départemental, il résulte que des réparations sont immédiatement nécessaires à la caserne de gendarmerie de :*

- Saint-Lys jusqu'à concurrence de 4500,00 francs.*
- Barbazan, ..... 3130,00 francs.*

*En outre, un crédit de 1500,00 francs est reconnu nécessaire par votre commission pour l'installation de la lumière électrique dans chacune des casernes de Saint-Lys et de Cadours, soit 3000,00 francs. Votre Commission vous propose de voter les crédits correspondants.*

*Adopté ».*

Les éléments manquent, au sein des Archives communales de Saint-Lys, pour connaître quels furent les évènements marquants que

---

<sup>16</sup> Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de Monsieur P. SECOND, Préfet du département – Deuxième session de 1924. Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1924 : pages 9, 12 et 91. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695026q>).

connut la gendarmerie de Saint-Lys au cours du demi-siècle suivant. Des recherches dans d'autres fonds d'archives s'avèreraient ici bien nécessaires.

Nous pouvons seulement ajouter que, par lettre du 29 avril 1983 et par délibération du 2 décembre 1985, le Maire de Saint-Lys faisait part au Conseil Général de la Haute-Garonne de l'intention de la commune d'acquérir l'immeuble abritant alors la gendarmerie.

Par lettre en date du 26 mai 1983, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne donnait un avis favorable à cette opération.

Le 1<sup>er</sup> avril 1987, l'acte de vente de ce bâtiment fut signé entre le Département de la Haute-Garonne et la commune de Saint-Lys, pour la somme de 530.000,00 francs.

La vente consistait en deux parcelles de terre cadastrées :

- F-73, de 11 ares 51 centiares au Village à Saint-Lys.
- F-687, de 5 ares 49 centiares au Village à Saint-Lys.

La brigade aménagea alors dans ses nouveaux locaux situés au 31, avenue des Pyrénées, tandis que l'ancienne caserne située à l'angle de l'« avenue des Pyrénées » et de la « rue des glycines », édifiée en 1902 et devenue propriété communale, était aménagée en « Centre socioculturel des Glycines » dans le but d'abriter école de musique, crèche, salles pour les associations, *etc.*

En 2005, le déménagement de l'école de musique permit à la municipalité de récupérer la grande salle du rez-de-chaussée de ce bâtiment et de l'aménager en salle de conférence et de réunion. Par la délibération n° 06 X 021 votée le 20 février 2006, le Conseil municipal attribua le nom d'« Antonin CHELLE » à cette salle, en souvenir du Maire de la commune sous le mandat duquel le Département fit édifier, en 1902, le bâtiment de la gendarmerie (sur un terrain qui appartenait d'ailleurs auparavant au sieur CHELLE lui-même).

## ANNEXE

GENDARMES PRÉSENTS À SAINT-LYS ENTRE 1836 ET 1936 D'APRÈS LES « ÉTATS NOMINATIFS DE LA POPULATION » <sup>17</sup>		
Année du recensement :	Adresse de résidence :	Composition de la brigade :
1836	[Néant]	[Aucun gendarme recensé]
1841	« <i>Place Royale</i> »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adolphe PÉRUSSE, « <i>Brigadier de gendarmerie</i> ».</li> <li>• Gendarmes : Pierre REY, Pierre CASTAING, Jean-François LAFFONT, Adolphe VERON.</li> </ul>
1846	« <i>Place Royale</i> »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Joseph LIABEUF, « <i>Brigadier</i> », 48 ans.</li> <li>• Gendarmes : Pierre CASTAING (45 ans), Augustin NOGUET (35 ans), Louis VERON (35 ans), François LAFFONT (37 ans).</li> </ul>
1851	« <i>Place Nationale</i> »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Joseph LIABES, « <i>Brigadier de gendarmerie</i> », 53 ans.</li> <li>• Gendarmes : Pierre CASTAING (51 ans), François LASBAX (46 ans), Augustin HOGUET (40 ans, « <i>Chevalier de la légion d'honneur</i> »), Jean-Baptiste PARAN (31 ans).</li> </ul>
1856	« <i>Place Impériale</i> »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• François-Xavier DECAMPS, « <i>brigadier de gendarmerie</i> », 38 ans.</li> <li>• Gendarmes : Pierre CASTAING (56 ans), Augustin HOGUET (45 ans, « <i>Chevalier de la légion d'honneur</i> »), Jean-Baptiste PARRAN (36 ans), Simon GERMES (37 ans).</li> </ul>

<sup>17</sup> ACSL, liasses 1 F 2 (1836-1881) et 1 F 3 (1886-1936). Ne sont mentionnés dans le présent tableau que les gendarmes, et non les membres de leurs familles qui sont également recensés dans les documents originels des « *États nominatifs de la population* ». Les noms de « *place royale* » et « *place impériale* » désignaient l'actuelle « *place nationale* » ; la « *rue des moulins* » ou « *grand'rue* » s'appelle actuellement « *rue de la République* ».

GENDARMES PRÉSENTS À SAINT-LYS ENTRE 1836 ET 1936 D'APRÈS LES « ÉTATS NOMINATIFS DE LA POPULATION » <sup>17</sup>		
Année du recensement :	Adresse de résidence :	Composition de la brigade :
1861	« Rue des Moulins »	<p>Cinq militaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charles DEVILLE, « brigadier de gendarmerie », 35 ans.</li> <li>• Gendarmes : Jean-Baptiste PARRAN (41 ans), Simon GERMES (42 ans), Guillaume DUPUY (31 ans), Pierre FERRE (29 ans).</li> </ul>
1866	« Grande rue des Moulins »	<p>Cinq militaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jacques CAUNES, « brigadier de gendarmerie », 47 ans.</li> <li>• Gendarmes : Simon GERMES (47 ans) ; Jean-Antoine FERAUT (33 ans), Pierre DAUTON (33 ans), Jean ROUX (25 ans).</li> </ul>
1872	« Grand'rue »	<p>Cinq militaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean BAREYT, « brigadier de gendarmerie », 42 ans, né à Lherm.</li> <li>• Gendarmes : Jean-Antoine FERAUT (38 ans, né à Aulon), Jean-Joseph BRAGUET (34 ans, né à Pointis-Inard), Pierre FAVAREL (34 ans, né à Saint-Antonin, Tarn-et-Garonne), Marcelin LACOSTE (36 ans, né à Lannemezan, Hautes-Pyrénées).</li> </ul>
1876	[Pas d'indication]	<p>Quatre militaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean BAREYT, « brigadier de gendarmerie », 47 ans, né à Lherm.</li> <li>• Gendarmes : Jean-Antoine FERAUT (43 ans, né à Aulon), Jean-Pierre FAVAREL (38 ans, né à Saint-Antonin, Tarn-et-Garonne), Barthélémy ABADIE (37 ans, né à Marquefave).</li> </ul>
1881	« Rue des Moulins »	<p>Cinq militaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charles Germain DUALE, « brigadier de gendarmerie », 39 ans.</li> <li>• Gendarmes : François ANGORRAN (31 ans), Guillaume Laurent DAMBRUN (39 ans), Julien COMMENGES (47 ans), Raymond Guillaume LAFFONT (43 ans).</li> </ul>
1886	« Rue des Moulins ou Grand'rue »	<p>Cinq militaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charles Germain DUALE, « brigadier de gendarmerie », 43 ans.</li> <li>• Gendarmes : Jean BOURDETTE (34 ans), Étienne VAYSSE (41 ans), Raymond SARRADET (32 ans), Jean-Marie GILIBERT (40 ans).</li> </ul>

GENDARMES PRÉSENTS À SAINT-LYS ENTRE 1836 ET 1936 D'APRÈS LES « ÉTATS NOMINATIFS DE LA POPULATION »<sup>17</sup>

Année du recensement :	Adresse de résidence :	Composition de la brigade :
1896	« Rue des Moulins ou Grand'rue »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Joseph SALAFA, « <i>brigadier de gendarmerie</i> », 37 ans.</li> <li>• Gendarmes : François COULAT (40 ans), Bertrand COUDIN (39 ans), Jean-Pierre BELAVAL (37 ans), Jean BOURGADE (32 ans).</li> </ul>
1901	« Grand'rue »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Marie TRAVERE, « <i>brigadier de gendarmerie</i> », 38 ans.</li> <li>• Gendarmes : François COULAT (46 ans), Bertrand COUDIN (45 ans), Bernard RIBAUT (34 ans), Jean BOURGADE (37 ans).</li> </ul>
1906	« Grand'rue »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Victor BARTHE, « <i>brigadier de gendarmerie</i> », 44 ans, né à Simorre.</li> <li>• Gendarmes : Jean-Joseph BOURGADE (43 ans, né à Cassagne), Bernard RIBOT (39 ans, né à Clermont-Ferrand), Philimond FOURCADE (29 ans, né à Sénarens), Guillaume SARE (28 ans, né à Gourdan).</li> </ul>
1911	« Grand'rue »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Michel ABADIE, « <i>Brigadier de gendarmerie</i> », 37 ans.</li> <li>• Gendarmes : Paulin FOURCADE (33 ans, né à Labastide), Jean MARRAST (31 ans, né à Saint-Sulpice), Victor RICHARD (34 ans), Édouard BOURGADE (47 ans, né à Cassagne).</li> </ul>
1921	« Grand'rue »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charles GAILLARD, « <i>Chef de brigade de gendarmerie</i> », né en 1874 à Carcassonne.</li> <li>• Gendarmes : Philémon FOURCADE (né en 1876 à Sénarens), Jacques RIVIÈRE (né en 1889 à Artigat), Pierre GARRIGUES (né en 1881 à Pompignan), Joseph SARDANAPALE (né en 1891 à Orgibet).</li> </ul>
1926	« Grand'rue »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Albert BESOMBES, « <i>Chef de brigade de gendarmerie</i> », né en 1878 à Pradines.</li> <li>• Gendarmes : Lucien BERGE (né en 1890 à Pamiers), Pierre GARRIGUES (né en 1881 à Pompignan), Jean-Isidore GESTA (né en 1882 à Gaujac), Étienne DELORT (né en 1898).</li> </ul>

GENDARMES PRÉSENTS À SAINT-LYS ENTRE 1836 ET 1936 D'APRÈS LES « ÉTATS NOMINATIFS DE LA POPULATION » <sup>17</sup>		
Année du recensement :	Adresse de résidence :	Composition de la brigade :
1931	« Grand'rue »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jacques RIVIÈRE, « <i>Maréchal des logis-chef de gendarmerie</i> », né en 1889 à Artigat.</li> <li>• Gendarmes : Étienne DELORT (né en 1898 [à Sengouagnet ?]), Lucien BERGE (né en 1890 à Pamiers), Éloi CARALP (né en 1905 à Ganac), Édouard GOUZENES (né à Ardiège en 1905).</li> </ul>
1936	« Grand'rue »	Cinq militaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émile GABARRE, « <i>Maréchal des logis-chef de gendarmerie</i> », né en 1890 à Sainte-Croix.</li> <li>• Gendarmes : Étienne DELORT (né en 1898 [à Sengouagnet ?]), Éloi LAURENT (né en 1904 à Burret), Éloi CARALP (né en 1905 à Ganac), Édouard GOUZENES (né à Ardiège en 1905).</li> </ul>

~~~~~\*~~~~~

*Nota Bene* : Un court résumé de la présente note est paru dans le n° 48 du bulletin municipal « Saint-Lys et vous » de mars-avril 2016, page 22. Voir <http://www.saint-lys.fr/publications.html>.